

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1588/SG/FP constatant la reprise de leurs fonctions par les personnels enseignants

n° 69-1588/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
30 octobre 1969

Numéro JO
n° 23 du 10/11/1969

Date du numéro
10 novembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 24 septembre 1969, date de leur retour dans le Territoire, la reprise de leurs fonctions antérieures au Service de l'Enseignement (Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse), par : MM. Roland Cazet, instituteur, 8° échelon, directeur de l'Ecole du Boulevard de la République : Jean-Claude Pugnet, instituteur, 7° échelon, directeur de l'école d'Ali-Sabieh : Jean-Louis Archevêque, instituteur, 5° échelon ; Daniel Debaïze, instituteur, 2° échelon ; Jean-François Dunand, instituteur, 2° échelon : Claude Guichard, instituteur, 6° échelon spente Paul Hanhart, instituteur, 11e échelon on René Jung, instituteur, 8° échelon : sous Jacques Luiggi, instituteur, 8e échelon Pierre Parisse, instituteur, 10° échelon ; François Romanetto, instituteur, 6e échelon; Raymond Ruff, instituteur, 3° échelon ; e Gaby Sarotte, instituteur, 4° échelon ; Jean Sauleau, instituteur, 4° échelon ; Jacques Tournier, instituteur, 7° échelon: Noël Tremblay, instituteur, 3° échelon: Mmes Simone Achard, institutrice, 9e échelon ; Françoise Lavezac, institutrice, 1 échelon ; Claude Pugnet, institutrice, 7° échelon ; Claude Renaut, institutrice, 3° échelon.